

# Consentement en vue de l'utilisation pour la recherche scientifique d'échantillons biologiques prélevés lors de l'autopsie

Madame, Monsieur,

Nous allons réaliser une autopsie sur votre animal et réaliser une série de prélèvements. Ces prélèvements serviront pour la réalisation des analyses biologiques nécessaires pour établir le diagnostic et adapter les conseils et/ou les futurs traitements.

Au cas où le prélèvement n'aurait pas été utilisé en totalité pour établir le diagnostic, nous conserverons l'échantillon restant. Le lieu de conservation est l'unité NeoCare de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse dirigé par le Dr Aurélien Grellet.

Si vous y consentez une partie des échantillons conservés et non utilisés dans le cadre de l'autopsie pourrait être utilisée pour la recherche en néonatalogie et pédiatrie. Dans le cadre de cette recherche, un traitement informatique de vos données personnelles sera mis en œuvre pour permettre d'analyser les résultats dans le respect de la confidentialité et du secret médical. Conformément à la loi, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition que vous pouvez exercer.

Vous êtes libre d'accepter ou de refuser de participer. Si vous acceptez, vous êtes libre de changer d'avis à tout moment sans avoir à vous justifier, et votre décision ne portera aucun préjudice à la qualité de votre prise en charge. C'est auprès du délégué à la protection des données (mail dpo@envt.fr) que vous pouvez exercer votre droit de retrait.

**Je consens à l'utilisation pour la recherche de la partie non utilisée des échantillons prélevés lors de l'autopsie de mon animal.**

Nom : .....

Prénom : .....

Date et lieu de naissance\* : .....

Date : .....

Signature : .....

\* Cette information est nécessaire pour la création du dossier

- Conformément à la loi (art. 16-1 et 16-6 du code civil), ce prélèvement ne pourra être cédé à titre commercial, ni donner lieu à une rémunération à votre bénéfice. Il pourra être utilisé pour des recherches effectuées en partenariat avec un ou plusieurs organismes publics ou privés.
- Les données médicales associées aux prélèvements seront réunies sur un fichier informatique permettant leur traitement automatisé dans le cadre des recherches. Vous disposez à leur égard d'un droit d'accès, de modification et d'opposition conformément à la loi.
- Les informations portées sur ce document sont confidentielles et couvertes par le secret médical. A aucun moment, les données personnelles qui y figurent n'apparaîtront lors de la publication des résultats des travaux de recherche.